



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 25 OCTOBRE 2011 – 18h30
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Monique PONS. Jean-Claude BONNEFOI. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Maurice RAMIREZ. Marcel GASQUET. René THAU. Bertrand THIBOUT. Jean-Louis COUREAU. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Sylvie GUERBERT. Jean-Claude BOSCH. Christian BERTHET. Claude BUSSO. Jean-Jacques AOUEILLE. Jean RIEUNEAU. Patrick PRADINES. Séverin BEAUDONNET. Serge FORLAY. René GIAVARINI. Yves NEGRE.

Etaient excusés :

Alain GAUSSENS. Fabienne BARAVALLE. Maurice SEIGNERON. Frédéric DELAHAYE. Philippe NINU. Guy BELLEVAL. Jean-Luc ISSANCHOU. Henri SOULIES. Emilien ROUCOLLE. André AUZERIC. Julien-Pierre LAPORTE. Michel BORGOLOTTO. Michel DELBREIL.

Participaient également :

Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.
Madame Sandrine Champié, Chargée de mission CCLTG.
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

Ordre du jour :

- ◆ **OPAH RR : reconduction 1^{ère} année de prolongation.**
- ◆ **ZA de Mansonville : aménagement du carrefour RD 88.**
- ◆ **Constuction d'un bâtiment-relais sur la ZA du Coutré Lavit (Vestetic) : phase opérationnelle.**
- ◆ **Opération de Restructuration du Commerce et d'Artisanat (ORCA) phase 2 : aides à la modernisation points de vente.**
- ◆ **Questions diverses.**



Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire, remercie les délégués de leur présence.

Monsieur Gérard FAURE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente l'esquisse de l'aménagement de l'hôtel-restaurant à Larrazet. Des éléments chiffrés seront présentés prochainement aux délégués.

➤ **OPAH RR : Aides financières apportées par la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise dans le cadre de la 1^{ère} année de prolongation.**

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 19 avril 2011, le Conseil Communautaire a décidé la prolongation de l'OPAH RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour une année supplémentaire compte tenu du bilan présenté par le bureau d'études et du potentiel restant à réaliser.

Monsieur le Président précise que le partenariat financier mis en place est la clé de la réussite de cette opération.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire les aides financières de la Communauté de Communes telles qu'elles ont été approuvées le 19 avril 2011 :

- aide complémentaire à l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) au profit des Propriétaires Occupants d'un montant de 500 € par dossier.
- aide de 10% au profit des Propriétaires Bailleurs dont les logements conventionnés sociaux sont subventionnés par l'ANAH, quelque soit le niveau de dégradation.

➤ **Zone d'activités de Mansonville – Aménagement carrefour « tourné à gauche »**

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 8 avril 2010, le Conseil Communautaire a décidé de valider la réalisation de la zone d'activité de Mansonville.

Monsieur le Président précise que l'aménagement d'un carrefour de la RD 88 « tourné à gauche » est préconisé pour sécuriser l'accès à la zone d'activité et en faciliter la desserte.

Les études de faisabilité élaborées conjointement avec le Conseil Général de Tarn et Garonne ont permis de définir précisément l'aménagement de carrefour et son budget global prévisionnel :

Le Président rappelle que s'agissant d'un carrefour entre une route départementale et une voie communale hors agglomération, de compétence communautaire, et conformément aux règles financières départementales en vigueur, les participations sont les suivantes :

- acquisitions foncières non bâties : Département 100 %
- travaux : Département 70 % Communauté de Communes : 30 %

Le coût des travaux de l'aménagement du carrefour étant estimé à 78 400 € HT, **la part communautaire s'élèverait donc à un coût prévisionnel de 22 440 € HT.**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le coût prévisionnel de l'opération et de la part communautaire consacrée à l'aménagement du carrefour et solliciter les subventions correspondantes.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : vote à l'unanimité



Monsieur le Président informe les délégués qu'une voie gallo-romaine a été mise à jour lors des fouilles archéologiques.

➤ Construction d'un atelier relais sur la zone d'activités du Coutré à Lavit de Lomagne

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que par délibération en date du 19 avril 2011, la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a confié à la SEMATeG, société autorisée à exercer la maîtrise d'ouvrage déléguée au titre de l'article 4, alinéa d de la loi du 12/07/1985, le projet de construction d'un atelier-relais sur la ZA du Coutré à Lavit de Lomagne.

Au stade de l'APD, le montant des travaux est estimé à 1 382 463 € HT et un coût opérationnel de 1 512 463 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses :	
travaux	1 382 463 €
honoraires architecte	47 000 €
SPS, bureau de contrôle, étude de sol	15 000 €
raccordement + assurances	25 000 €
honoraires assistant maître d'ouvrage	43 000 €
Total	1 512 463 €

Recettes :		
Etat (FNADT - section générale)	305 000 €	<i>sollicité</i>
Etat (DETR) (sur la base d'un plafond éligible de 400 000 € (25 % de DETR)	100 000 €	<i>sollicité</i>
Conseil Général	200 000 €	<i>sollicité</i>
Conseil Régional	200 000 €	<i>sollicité</i>
Conseil Général (fonds de concours)	35 000 €	<i>obtenu</i>
Part communautaire	672 463 €	

Monsieur le Président propose d'approuver l'Avant Projet Définitif et de lancer la phase réalisation et de la confier à la SEMATeG.

Le Président informe le Conseil communautaire de la possibilité de solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général, de la Région.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : vote à l'unanimité

➤ Aides à la modernisation des entreprises artisanales et commerciales ORCA phase 2 – Comité de pilotage du 18 octobre 2011

Un règlement d'attribution des aides à la modernisation a été validé par les partenaires dans le cadre de l'ORCA. Ce règlement fixe les modalités d'attribution et les dépenses éligibles relevant de 3 postes principaux :

- Rénovation de vitrines,
- Dépenses d'investissement à la modernisation des entreprises et des locaux d'activités,
- Equipements destinés à la sécurité des entreprises.

Le montant de l'aide correspondant à 20% de l'investissement éligible HT minimum, modulable en fonction du nombre de dossiers reçus.

Le montant des dépenses subventionnables doit être de 2500 € HT au minimum et 75000 € HT au maximum.

La Communauté de Communes a organisé avec les partenaires le premier comité de pilotage afin de présenter les dossiers de demande de subvention suivants :

- **Sandrine Coiffure**, Mme Sandrine CASTELLS à Beaumont :
Coût investissements : 3 474 € HT x 20% = **694,80 € HT** d'aide ORCA.
- **Optique DUILHE – JOURDAIN**, Mme Céline DUILHE – JOURDAIN à Beaumont :
Coût investissements : 6 600 € HT x 20% = **1 320 € HT** d'aide ORCA.
- **Boucherie Chez Jean-Pierre**, M. et Mme MAURET à Beaumont.
Coût investissements : 5 572 € HT x 20% = **1 114,40 € HT** d'aide ORCA.

Monsieur le Président précise que le montant total alloué aux aides à la modernisation (3 dossiers) est de **3 129,20 € HT**.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE A L'UNANIMITE

➤ **Questions diverses**

◆ Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes étudie la possibilité d'étendre le réseau haut débit de la CCLTG afin de couvrir l'ensemble des communes déplorant encore des zones blanches. Le coût de l'opération (extension du réseau) s'élèverait à 83 000 HT. Des financements pourraient être sollicités auprès du Département et de la Région.

Concernant le très haut débit, Monsieur le Président précise que le Conseil Général et le Syndicat Départemental d'Electricité du Tarn et Garonne ont décidé d'élaborer un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN.). L'objectif de ce schéma est de mettre en évidence les besoins en haut débit et très haut débit non satisfaits. Les EPCI du Pays du Pays Garonne Quercy Gascogne ont été réunies le 5 octobre dernier afin d'échanger sur nos besoins en très haut débit. La CCLTG a communiqué ses besoins et ses attentes vis-à-vis du SDTAN Le Président précise la nécessité d'inscrire nos besoins en haut et très haut débit non satisfaits pour être pris en compte.

◆ **Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la requête de Monsieur René THAU.**

Il sollicite la Communauté de Communes pour réaliser une demande collective concernant la prise en charge des travaux de fissures sur les maisons suite à la sécheresse.
L'assemblée accepte.

◆ **Intervention de Mr Maurice RAMIREZ**

Monsieur Maurice RAMIREZ interroge Monsieur le Président sur la prise en charge des animaux errants sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président répond que pour l'instant aucune structure d'accueil n'existe sur la Communauté de Communes.



Monsieur le Président donne à la parole à Monsieur Jean-Luc DEPRINCE.

Monsieur Jean-Luc DEPRINCE explique qu'une société privée sur l'Isle Jourdain récupère les animaux errants sur les communes en contrepartie d'une participation financière (1 euro par habitant).

Cette action pourrait être prise en compte par la compétence voirie.

Il se propose de transmettre à la Communauté de Communes les coordonnées de cette entreprise.

Monsieur le Président propose également de se renseigner si ce système fonctionne pour les autres animaux (chats ...etc).

◆ Monsieur le Président demande à l'assemblée si la Communauté de Communes doit s'équiper pour détruire les nids de frelons. Actuellement cette prestation est confiée à une société privée qui facture son intervention 90 euros.

L'investissement matériel pour la Communauté de Communes s'élèverait à environ 2 500 €. L'intervention dans les communes serait gratuite.

A ce jour, aucune décision n'est prise par l'assemblée.

Monsieur le Président propose de remettre ultérieurement cette discussion.

◆ Monsieur Séverin BEAUDONNET intervient pour signaler la présence d'un nid de frelons sur un chemin de randonnée situé à Montgaillard.

Monsieur le Président lui répond que la destruction de ce nid relève de la compétence de la Communauté de Communes : « entretien des sentiers de randonnée ».

➤ **Autres questions diverses**

◆ Monsieur le Président informe l'assemblée que Mme Sandrine CHAMPIE et Mr Christian MAILFERT ont participé à une réunion le 20 octobre dernier organisée par la Fédération des Maisons et Pôles de santé Midi-Pyrénées à Toulouse relative aux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP).

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) aurait confié à la Fédération des Maisons et Pôles de Santé Midi-Pyrénées le suivi de 4 projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles dont celui de Beaumont de Lomagne. La commune de Beaumont est officiellement en zone déficitaire.

Pour information, seulement 16 maisons de santé sont implantées en Midi-Pyrénées contre 130 en Rhône Alpes.

Concernant le projet de MSP de Beaumont, l'implication des professionnels est un pré-requis indispensable. Le projet de MSP obéit à une méthodologie définie par l'ARS incluant des étapes préalables à savoir la réalisation d'un diagnostic territorial personnalisé suivi d'un projet collectif de santé. A ce jour, le noyau «pilote» de professionnels impliqué dans le projet et notamment le Docteur DUPONT doit se réunir prochainement pour retravailler sur le projet.

◆ Monsieur le Président déclare que la SEMATeG abandonne le projet «Condifrance» (projet d'installation sur la zone d'activités de Bordevieille).

Monsieur le Président précise que plusieurs investisseurs sont intéressés pour s'installer sur la zone d'activités de Mansonville.



◆ Monsieur le Président annonce que la commission départementale en charge du schéma départemental de la coopération intercommunale se réunira prochainement afin de discuter des regroupements pédagogiques intercommunaux existants sur notre territoire.

◆ Monsieur le Président informe également l'assemblée que le SMEEOM inaugurera officiellement ses nouveaux locaux sur la zone d'activités de Bordevieille le mardi 08 novembre 2011 à 11h.

Monsieur le Président présente la nouvelle organisation du SMEEOM qui entrera en vigueur progressivement en 2012.

Les communes fonctionnant avec des caissettes pour le tri sélectif seront dotées de containers individuels. Le ramassage ne sera effectué qu'une fois tous les 15 jours pour les foyers dotés de containers individuels tris sélectifs.

La commune de Vigueron sera dotée de containers individuels pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

La commune de Larrazet dispose d'ores et déjà de containers individuels.

Le SMEEOM gèrera progressivement l'ensemble des containers individuels à ordures ménagères sur notre territoire étant donné que la Communauté de Communes lui a délégué la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers ».

◆ Monsieur René GIAVARINI souhaite que la Communauté de Communes rédige une lettre à France Télécom pour dénoncer le défaut d'entretien des réseaux téléphoniques sur notre territoire.

Le Conseil Communautaire accepte.

◆ Monsieur Jean-Luc DEPRINCE interpelle Monsieur le Président sur le projet d'extension de la zone artisanale de Bordevieille.

Monsieur le Président répond que ce projet sera étudié prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 19h40.

Monsieur le Président invite les membres présents à prendre le verre de l'amitié.

Le Président,
De la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise
F. GARRIGUES